

Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 20 janvier 2025

DELIBERATION N° 20250120-01

Rapporteur : M. le Maire

-PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024-

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 20 janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 5

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2025

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-M Guillo -Adjoint-, Mme Loho-Adjointe- M. Lamarre -Adjoint-, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-,(arrivée à 18h49, délibération n°4), M. Juhel -Conseiller délégué-, Mme Guillou, M. Goibier, M. Prado, M Dubot (arrivée à 18h49, délibération n°4), M Tastard, M Le Vigueloux, Mme Pedron, Mme Jégo et Mme Petit-Pierre.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefridt, M Brunel à M Le Vigueloux, Mme Danet à Mme Jégo, Mme Guillouët à Mme Le May et Mme Le Borgne à M Juhel.

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud.

Secrétaire de séance : Mme Anne Jégo

Quorum : 12

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2024 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Madame Catherine Siefridt.

Chaque élu présent en a reçu un exemplaire. Il convient, à ce titre, que les membres du conseil, le valident ou demandent à le modifier.

Vu le projet de procès-verbal ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 15 * Pouvoirs : 5 * Total : 20* Exprimés : 20

Voix pour : 20* Voix contre : 0* Abstention : 0

APPROUVE

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2024.

FAIT ET DELIBERE LE 20 JANVIER 2025

LE MAIRE

STEPHANE HAMON



DELIBERATION n° 20250120-02

Rapporteur : M. le Maire

-BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DEPENSES INVESTISSEMENT
AVANT VOTE BUDGET -

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 20 janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 5

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2025

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-M Guillo -Adjoint-, Mme Loho-Adjointe- M. Lamarre -Adjoint-, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-,(arrivée à 18h49, délibération n°4), M. Juhel -Conseiller délégué-, Mme Guillou, M. Goibier, M. Prado, M Dubot (arrivée à 18h49, délibération n°4), M Tastard, M Le Vigueloux, Mme Pedron, Mme Jégo et Mme Petit-Pierre.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefridt, M Brunel à M Le Vigueloux, Mme Danet à Mme Jégo, Mme Guillouët à Mme Le May et Mme Le Borgne à M Juhel.

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud.

Secrétaire de séance : Mme Anne Jégo

Quorum : 12

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ([art. L 1612-1](#) du CGCT).

Budget principal de la commune :

Dépenses d'investissement inscrites au budget 2024 (hors chapitre 16 « remboursement capital des emprunts) : 1 061 938.37€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal article à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2024 soit 265 484.59 € (1 061 938.37 € * 25%).

La somme, ainsi déterminée, permettra, entre autres, de régler, les factures liées aux dépenses d'investissement suivantes :

Logiciel « Infinity » : 12 410.40 € (article : 2051)

Travaux extension du cimetière : 100 000.00 € (article : 2315)

Travaux église de St Aubin : 38 494.02 € (article : 21318)

Maîtrise d'œuvre « devenir bâtiments » : 4 990.00 € (article 2031)

Sécurisation de toiture rue du Général de Gaulle : 6 072.00 € (article 2315)

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 15 * Pouvoirs : 5 * Total : 20* Exprimés : 20

Voix pour : 20* Voix contre : 0* Abstention : 0

AUTORISE

Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 tel qu'indiqué ci-dessus, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2025 et jusqu'au vote du prochain budget.

FAIT ET DELIBERE LE 20 JANVIER 2025

LE MAIRE

STEPHANE HAMON



Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 20 janvier 2025

DELIBERATION 20250120-03

Rapporteur : M. le Maire

-MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS-

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 20 janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 5

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2025

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-M Guillo -Adjoint-, Mme Loho-Adjointe- M. Lamarre -Adjoint-, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-(arrivée à 18h49, délibération n°4), M. Juhel -Conseiller délégué-, Mme Guillou, M. Goibier, M. Prado, M Dubot (arrivée à 18h49, délibération n°4), M Tastard, M Le Vigueloux, Mme Pedron, Mme Jégo et Mme Petit-Pierre.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefridt, M Brunel à M Le Vigueloux, Mme Danet à Mme Jégo, Mme Guillouët à Mme Le May et Mme Le Borgne à M Juhel.

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud.

Secrétaire de séance : Mme Anne Jégo

Quorum : 12

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

L'avis du comité social territorial départemental a été demandé.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de :

- . Supprimer 1 emploi d'adjoint territorial patrimoine à temps non complet 28/35^{ème} à la médiathèque ;
- . Supprimer 1 emploi d'adjoint territorial patrimoine à temps non complet 28/35^{ème} à la médiathèque ;
- . Supprimer 1 emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet 17.5/35^{ème} à la maison des associations ;

. Supprimer 1 emploi d'adjoint territorial d'animation à temps complet à la maison de l'enfance ;

. Créer 1 emploi d'adjoint territorial patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème} à la médiathèque ;

. Créer 1 emploi d'adjoint territorial patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème} à la médiathèque ;

. Créer 1 emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet 25/35^{ème} à la maison des associations ;

. Créer 1 emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet 35/35^{ème} à la maison de l'enfance ;

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 15 * Pouvoirs : 5 * Total : 20* Exprimés : 20

Voix pour : 20* Voix contre : 0* Abstention : 0

DECIDE A COMPTER DU 1^{ER} FEVRIER 2025

. Supprimer 1 emploi d'adjoint territorial patrimoine à temps non complet 28/35^{ème} à la médiathèque ;

. Supprimer 1 emploi d'adjoint territorial patrimoine à temps non complet 28/35^{ème} à la médiathèque ;

. Supprimer 1 emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet 17.5/35^{ème} à la maison des associations ;

. Supprimer 1 emploi d'adjoint territorial d'animation à temps complet 35/35^{ème} à la maison de l'enfance ;

. Créer 1 emploi d'adjoint territorial patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème} à la médiathèque ;

. Créer 1 emploi d'adjoint territorial patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème} à la médiathèque ;

. Créer 1 emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet 25/35^{ème} à la maison des associations ;

. Créer 1 emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet 35/35^{ème} à la maison de l'enfance ;

PROCEDE

A la mise à jour du tableau des emplois qui en découle

Le nouveau tableau est annexé à la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE 20 JANVIER 2025

LE MAIRE

STEPHANE HAMON



Commune de PLUMELEC

DELIBERATION DU 20 JANVIER 2025

Filière administrative				
Cadre d'emplois des rédacteurs				
Grade rédacteur principal de 1ère classe : 2 emplois				
Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent occupant l'emploi
DGS	Mairie	tps complet	NON	Fonctionnaire
Accueil Urbanisme Etat Civil	Mairie	tps complet	NON	Fonctionnaire
Grade Rédacteur principal 2ème classe : 1 emploi				
Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent occupant l'emploi
Compta RH	Mairie	tps complet	NON	Fonctionnaire
Cadre d'emplois des Adjoints administratifs				
Grade Adjoint administratif principal 1ère classe : 2 emplois				
Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent occupant l'emploi
Accueil Communication Aide Sociale Elections	Mairie	tps complet	NON	Fonctionnaire
Administration Associatif	Jeunesse, Culture, Tourisme, Associatif	tps non complet 25/35	NON	Fonctionnaire
Grade Adjoint administratif territorial : 1 emploi				
Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent occupant l'emploi
Gestion agence postale communale	Agence postale communale	tps non complet 24/35	NON	Fonctionnaire
Filière animation				
Cadre d'emplois des animateurs				
Grade Adjoint territorial d'animation : 1 emploi				
Responsable adjointe ALSH	ALSH	tps complet	NON	Fonctionnaire
Grade Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe : 1 emploi				
Responsable ALSH	ALSH	tps complet	NON	Fonctionnaire
Filière technique				
Cadre d'emplois des Agents de maîtrise				
Grade Agent de maîtrise principal : 1 emploi				
Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent occupant l'emploi
Responsable service	Technique	tps complet	NON	Fonctionnaire
Grade Agent de maîtrise : 1 emploi				
Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent occupant l'emploi
Polyvalence avec spécialité espaces verts	Technique	tps complet	NON	Fonctionnaire
Cadre d'emplois des Adjoints techniques				

Envoyé en préfecture le 22/01/2025

Reçu en préfecture le 22/01/2025

Publié le 22 JAN, 2025

ID : 056-215601725-20250120-2025012003-DE

Grade Adjoint technique principal 1ère classe : 4 emplois

Poste	Service	Temps de travail	Statut agent occupant l'emploi	
Polyvalence avec spécialité voirie	Technique	tps complet	NON	Fonctionnaire
ATSEM	Ecole	tps complet	NON	Fonctionnaire
Hygiène des locaux	Entretien des locaux	tps complet	NON	Fonctionnaire
Hygiène des locaux	Entretien des locaux	tps complet	NON	Fonctionnaire

Grade Adjoint technique principal 2ème classe : 2 emplois

Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent occupant l'emploi
Responsable service	Restaurant scolaire	tps complet	NON	Fonctionnaire
Second de cuisine	Restaurant scolaire	tps complet	NON	Fonctionnaire

Grade Adjoint technique territorial : 8 emplois

Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent occupant l'emploi
Polyvalence	Technique	tps non complet 14/35	NON	Fonctionnaire
Polyvalence	Technique	tps complet	NON	Fonctionnaire
Polyvalence	Technique	tps complet	NON	Fonctionnaire
Polyvalence	Technique	tps complet	NON	Fonctionnaire
Garderie périscolaire	Maison de l'enfance	tps non complet 15,5/35	NON	Fonctionnaire
Garderie périscolaire	Maison de l'enfance	tps non complet 8/35	NON	Fonctionnaire
Polyvalence	Maison de l'enfance	tps non complet 29/35	NON	Agent non titulaire CDD
ALSH	Maison de l'enfance	tps non complet 30/35	NON	Fonctionnaire

Filière sportive**Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives****Grade ETAPS principal 1ère classe : 1 emploi**

Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent occupant l'emploi
Animateur sportif * ALSH	Sports, Jeunesse	tps non complet 31,5/35	NON	Fonctionnaire

Filière culturelle**Cadre d'emplois des Adjointes territoriaux du patrimoine****Grade Adjoint du patrimoine principal 2ème classe : 3 emplois**

Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent occupant l'emploi
Responsable service	Médiathèque	tps complet	NON	Fonctionnaire/Disponibilité d'office pour raison de santé
Polyvalence	Médiathèque	tps non complet 28/35	NON	Fonctionnaire

Polyvalence	Médiathèque	tps non complet 28/35	NON	Fonctionnaire
Filière médico sociale				
Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisé des Ecoles Maternelles				
Grade Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe : 1 emploi				
Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent occupant l'emploi
ATSEM	Ecole	tps complet	NON	Fonctionnaire

Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 20 janvier 2025

DELIBERATION n°20250120-04
Rapporteur : M. le Maire
-CIMETIERE DE PLUMELEC : REPRISE DE CONCESSIONS-

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 20 janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 17
Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 5
Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2025

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-M Guillo -Adjoint-, Mme Loho-Adjointe- M. Lamarre -Adjoint-, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-,(arrivée à 18h49, délibération n°4), M. Juhel -Conseiller délégué-, Mme Guillou, M. Goibier, M. Prado, M Dubot (arrivée à 18h49, délibération n°4), M Tastard, M Le Vigueloux, Mme Pedron, Mme Jégo et Mme Petit-Pierre.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefridt, M Brunel à M Le Vigueloux, Mme Danet à Mme Jégo, Mme Guillouët à Mme Le May et Mme Le Borgne à M Juhel.

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud.

Secrétaire de séance : Mme Anne Jégo

Quorum : 12

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes, dans les cimetières de Callac et Saint-Aubin :

Callac :

N° CONCESSION	CONCESSION ORIGINELLE	CARRÉ	RANG	EMPLACEMENT
N° 54	LE GAL Jean-Marie Date originelle : 05/03/1923	NORD-OUEST	2	1-2
N° 87	MONNERAYE Rosealine Date originelle : 10/06/1929	NORD-OUEST	3	5
	INCONNU Date originelle :	NORD-EST	1	2-3
	INCONNU Date originelle :	NORD-EST	1	6
	INCONNU Date originelle :	NORD-EST	3	1
	INCONNU Date originelle :	SUD-EST	1	1

N° 70	MICMAER Antoine Date originelle : 15/05/1926	SUD-EST	4	6
N° 195	DE LIGNIERES François Date originelle : 20/01/1943	SUD-OUEST	1	7-8
N° 21	BLANCHARD DE LA BUHARAYE Date originelle : 26/07/1911	SUD-OUEST	3-4	6-8

Saint-Aubin :

N° 361	ETIENNE née LE TOUZE Frédéric Date originelle : 01/12/1966	NORD-OUEST	2	4
N° 353	GUYOT Mathurin Date originelle : 26/08/1965	NORD-OUEST	2	8
N° 35	ETIENNE Vincent Date originelle : 08/08/1919	SUD-OUEST	1	1-2
N° 23	GUYOT Joséphine Date originelle : 26/09/1911	SUD-OUEST	1	5
N° 21	JEGO François Date originelle : 20/04/1912	NORD-OUEST	2	1-2
	INCONNU Date originelle :	NORD-OUEST	1	7
	INCONNU Date originelle :	SUD-OUEST	1	8

Ces concessions ont plus de trente ans d'existence et leur état d'abandon a été constaté à deux reprises à trois ans d'intervalle (le 17 mai 2021 et le 28 novembre 2024), dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2223-17 et R 2223-18,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière,

Monsieur le Maire propose de reprendre au nom de la commune et remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions en état d'abandon listées ci-dessus.

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 17 * Pouvoirs : 5 * Total : 22* Exprimés : 22

Voix pour : 22* Voix contre : 0* Abstention : 0

CONSIDERE

Les concessions citées ci-dessus en état d'abandon

AUTORISE

Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

FAIT ET DELIBERE LE 20 JANVIER 2025

LE MAIRE

STEPHANE HAMON



Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 20 janvier 2025

DELIBERATION N°20250120-05

Rapporteur : M. le Maire

-PARTICIPATION AUX ECOLES DIWAN HORS COMMUNE-

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 20 janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 5

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2025

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-M Guillo -Adjoint-, Mme Loho-Adjointe- M. Lamarre -Adjoint-, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-,(arrivée à 18h49, délibération n°4), M. Juhel -Conseiller délégué-, Mme Guillou, M. Goibier, M. Prado, M Dubot (arrivée à 18h49, délibération n°4), M Tastard, M Le Vigueloux, Mme Pedron, Mme Jégo et Mme Petit-Pierre.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefridt, M Brunel à M Le Vigueloux, Mme Danet à Mme Jégo, Mme Guillouët à Mme Le May et Mme Le Borgne à M Juhel.

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud.

Secrétaire de séance : Mme Anne Jégo

Quorum : 12

Monsieur le Maire informe que 2 enfants méléciens en primaire sont scolarisés à l'école Diwan à Vannes et 1 enfant mélécien en maternelle est scolarisé à l'école Diwan à Auray, pour l'année scolaire 2024/2025.

En l'absence de telle structure à Plumelec, ces écoles ont sollicité par courrier au mois de décembre 2024, une participation aux frais de fonctionnement pour les élèves.

Monsieur le Maire propose de verser le même montant que celui voté dans le cadre du contrat d'association de l'école Saint Mélec, au titre de l'année 2024, soit par élève :

Élémentaire : 449.82 € par élève

Maternelle : 1 554.42 € par élève

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 17 * Pouvoirs : 5 * Total : 22* Exprimés : 22

Voix pour : 21* Voix contre : 0* Abstention : 1 (M Le Vigueloux)

DECIDE

De verser 899.64 € à l'école Diwan de Vannes et 1 554.42€ pour l'école Diwan d'Auray au titre de la participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2024/2025.

FAIT ET DELIBERE 20 JANVIER 2025

LE MAIRE

STEPHANE HAMON



Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 20 janvier 2025

DELIBERATION N°20250120-06
Rapporteur : M. le Maire
-INSTALLATION LOCKER MONDIAL RELAY-

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 20 janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 5

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2025

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-M Guillo -Adjoint-, Mme Loho-Adjointe- M. Lamarre -Adjoint-, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, (arrivée à 18h49, délibération n°4), M. Juhel -Conseiller délégué-, Mme Guillou, M. Goibier, M. Prado, M Dubot (arrivée à 18h49, délibération n°4), M Tastard, M Le Vigueloux, Mme Pedron, Mme Jégo et Mme Petit-Pierre.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefridt, M Brunel à M Le Vigueloux, Mme Danet à Mme Jégo, Mme Guillouët à Mme Le May et Mme Le Borgne à M Juhel.

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud.

Secrétaire de séance : Mme Anne Jégo

Quorum : 12

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société Mondial Relay nous a contacté pour l'installation d'1 ou 2 lockers sur la commune.

Monsieur le Maire propose l'installation d'un locker sur la commune à côté des sanitaires publics sur le parking de la mairie.

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 17 * Pouvoirs : 5 * Total : 22* Exprimés : 22

Voix pour : 22* Voix contre : 0* Abstention : 0

DECIDE

D'autoriser l'implantation d'une consigne automatisée de dépôt et retrait des colis Mondial Relay à côté des sanitaires publics sur le parking de la mairie.

D'autoriser le Maire à signer la convention pour cette installation.

FAIT ET DELIBERE 20 JANVIER 2025

LE MAIRE

STEPHANE HAMON



A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Hamon", is written over the official stamp.

Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 20 janvier 2025

DELIBERATION N°20250120-07

Rapporteur : M. le Maire, M Guillo

**-INSTALLATION SANITAIRES ET AMENAGEMENTS DANS L'EXTENSION DU
CIMETIERE – DEMANDE DE SUBVENTION-**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 20 janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 5

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2025

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-M Guillo -Adjoint-, Mme Loho-Adjointe- M. Lamarre -Adjoint-, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-,(arrivée à 18h49, délibération n°4), M. Juhel -Conseiller délégué-, Mme Guillou, M. Goibier, M. Prado, M Dubot (arrivée à 18h49, délibération n°4), M Tastard, M Le Vigueloux, Mme Pedron, Mme Jégo et Mme Petit-Pierre.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefridt, M Brunel à M Le Vigueloux, Mme Danet à Mme Jégo, Mme Guillouët à Mme Le May et Mme Le Borgne à M Juhel.

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud.

Secrétaire de séance : Mme Anne Jégo

Quorum : 12

Monsieur le Maire informe que plusieurs devis ont été réalisés pour la fourniture et l'installation des toilettes automatiques à côté du cimetière de Plumelec. Cette installation est estimée à 29 350.00 € HT et extension des réseaux 10 000.00 € HT.

Des aménagements doivent également être prévus à l'intérieur de l'extension du cimetière : réalisation de caveaux, cavurnes, puits de dispersion et fourniture d'un columbarium. Plusieurs devis ont été effectués. Ces aménagements sont estimés à 48 460.00 € HT.

Sur le mur édifié, une clôture doit également être réalisée pour un montant de 14 898.00 € HT.

Il est donc proposé d'autoriser la réalisation de ces installations et de solliciter des subventions pour les toilettes automatiques et pour les aménagements à l'intérieur de la future extension du cimetière.

Plan de financement prévisionnel :

AMENAGEMENTS EXTENSION CIMETIERE			
Dépenses HT		Recettes	
Objet	Devis	Objet	Devis
Installation toilettes automatiques	29 350,00 €	Subvention état	25 677,00 €
Extension des réseaux	10 000,00 €	Subvention département	30 812,40 €
Aménagements caveaux, cavurnes, puits de dispersion et columbarium	48 460,00 €	Autofinancement	46 218,60 €
Réalisation clôture	14 898,00 €		
TOTAL	102 708,00 €		102 708,00 €

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 17 * Pouvoirs : 5 * Total : 22* Exprimés : 22

Voix pour : 22* Voix contre : 0* Abstention : 0

DECIDE

D'approuver les aménagements et le plan de financement présentés.
De charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions.

FAIT ET DELIBERE 20 JANVIER 2025

LE MAIRE

STEPHANE HAMON



Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 20 janvier 2025

DELIBERATION 20250120-08

Rapporteur : M. le Maire

-DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURES -

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 20 janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 5

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2025

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-M Guillo -Adjoint-, Mme Loho-Adjointe- M. Lamarre -Adjoint-, Mme Siefert -Conseillère déléguée-, (arrivée à 18h49, délibération n°4), M. Juhel -Conseiller délégué-, Mme Guillou, M. Goibier, M. Prado, M Dubot (arrivée à 18h49, délibération n°4), M Tastard, M Le Vigueloux, Mme Pedron, Mme Jégo et Mme Petit-Pierre.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefert, M Brunel à M Le Vigueloux, Mme Danet à Mme Jégo, Mme Guillouët à Mme Le May et Mme Le Borgne à M Juhel.

Mme

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud.

Secrétaire de séance : Mme Anne Jégo

Quorum : 12

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°8 du conseil municipal en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation, le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

DEVIS :

05/12/2024 * Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau pour la mairie) : 271.54 € HT

05/12/2024 * Devis GABILLET (fournitures diverses pour les services techniques) : 338.96 € TTC

11/12/2024 * Devis MAIRIESTEM (abonnement annuel Horizon Village Infinity) : 12 410.40 € TTC

13/12/2024 * Devis SDU (buse pour traceuse pour terrain de foot) : 107.09 € TTC

16/12/2024 * Devis LA POSTE (distribution du bulletin annuel 2024) : 1 418.95 € TTC

16/12/2024 * Devis SELARL NICOLAS (réunion de parcelles AB 26-27-390-391) : 2 382.00 € TTC

16/12/2024 * Devis SELARL NICOLAS (réunion de parcelles AB 45-46-47-48) : 2 680.280 € TTC

16/12/2024 * Devis SELARL NICOLAS (division de la parcelle YD 816) : 2 054.40 € TTC

16/12/2024 * Devis SELARL NICOLAS (division de la parcelle YD 816) : 564.00 € TTC

- 16/12/2024 * Devis L'AMISO (stage médiation par l'animal à l'ALSH) : 360.00 € TTC
16/12/2024 * Devis 10 DOIGTS (fournitures pour activités ALSH) : 91.49 € TTC
16/12/2024 * Devis MORBIHAN ENERGIES (dépose éclairage à la piscine) : 891.00 € TTC
16/12/2024 * Devis MORBIHAN ENERGIES (remplacement coffret de repiquage accidenté) : 495.00 € TTC
19/12/2025 * Devis CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE (balayage de la voirie du bourg) :
2 144.80 € TTC
20/12/2024 * Devis LA BOUTIQUE BIO DU LYCEE HORTICOLE (fournitures de plants pour les services
techniques) : 1 173.70 € TTC
30/12/2024 * Devis PITNEY BOWES (cartouches pour machine à affranchir) : 271.20 € TTC
06/01/2025 * Devis LA LIMITROPHE (Bulletin Municipal 2024) : 3602.50 € TTC
06/01/2025 * Devis LA LIMITROPHE (Brochure « Plumelec Commémorations ») : 1 008.00 € TTC
07/01/2025 * Devis GROUPE COMPTOIR (fournitures diverses pour le restaurant scolaire) : 62.18 € TTC
09/01/2025 * Devis GABILLET (réparations sur broyeur des services techniques) : 1 803.86 € TTC

DIA :

- 23/12/2024 * Parcelle ZD 463 – Rue du Folguet - (Vente terrain BOSCHET Frédéric à JOUZEL Nicolas)
23/12/2024 * Parcelles XC 324 - XC 339 et XC 491 – 6 Rue des Artisans Callac - (Vente habitation
MAILLARD Brigitte à EMERAUD Bernard)
23/12/2024 * Parcelles ZD 363 - ZD 365 - ZD 370 et ZD 371 – 2 Rue du Pont Moy - (Vente garage PICAUD
Adèle à LE CAM Régis)
24/12/2024 * Parcelle XC 453 – 3 Rue de la Claie Callac - (Vente terrain BOMPAIS Jean-Claude à
DE PLUVIE Edouard)
24/12/2024 * Parcelle XC 314 – 11 Rue des Ecoles Callac - (Vente habitation VICAUD Monique à
DE PLUVIE Hubert)
24/12/2024 * Parcelles ZD 480 et ZD 481 – 4 Rue du Pont Moy - (Vente terrain MASSOT-ALLAIN Georgette
à GUYOT André)
24/12/2024 * Parcelle YD 311 – 17 Rue de la Croix Allio - (Vente habitation HAZEVIS Eliane à
GUILLAUME Hervé)
24/12/2024 * Parcelle XC 313 - Rue des Ecoles Callac - (Vente terrain association diocésaine à DE PLUVIE
Hubert)

CUB :

06/01/2025 : opération non réalisable : implantation de module sans fondation (Greenkube) et transformation
d'un hangar en hébergement touristique « 4 La Ville Heu » parcelles cadastrées ZN 90 et ZN 92 (dossier
déposé par M. GUILLER Dimitri)

FAIT ET DELIBERE LE 20 JANVIER 2025

LE MAIRE

STEPHANE HAMON

